

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL EN ACTIONS

Michel Pélieu, Président du Département des Hautes-Pyrénées a réuni le 18 avril dernier les membres de la Commission Permanente. Lors de cette réunion, la Commission Permanente a adopté une série de mesures relatives aux compétences qui lui sont déléguées par l'Assemblée Départementale. **Zoom sur certaines d'entre elles (liste non-exhaustive) :**

SOLIDARITÉS SOCIALES

Partenariat avec le Centre hospitalier Tarbes-Lourdes

Le service Actions de Santé du Conseil départemental fait appel au Laboratoire d'analyses de biologie médicale du Centre hospitalier Tarbes-Lourdes pour la réalisation d'actes médicaux.

- Le partenariat avec le Centre hospitalier a été renouvelé pour une durée d'un an, avec un financement du Département de 50 000€ pour couvrir les honoraires des analyses réalisées.

FONDS D'AMENAGEMENT RURAL 2025

Lors du vote du budget 2025, **l'Assemblée départementale a voté l'attribution d'une dotation de 7,96 M€ au titre du Fonds d'Aménagement Rural (FAR).** Ce dispositif permet aux communes de moins de 2 000 habitants de financer une partie de leurs travaux d'aménagement.

Canton de la Vallée de l'Arros et des Baïses

Le canton de la Vallée de l'Arros et des Baïses a établi sa programmation FAR. Au total, **1,14 M€ bénéficieront à 77 projets d'aménagement**, dont à titre d'exemple :

- **16 622 € à la commune de Galan** pour la modernisation de la voirie communale et des travaux à l'école.
- **10 932 € à la commune de Sarlabous** pour la réfection du toit de l'église.
- **60 000 € à la commune de Sinzos** pour la réhabilitation de la salle polyvalente multi-activités.

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL EN ACTIONS

SOLIDARITÉS TERRITORIALES

Agriculture : Une aide pour les contrôles sanitaires dans les élevages

- **130 000 € ont été attribués au Groupement Défense Sanitaire des Hautes-Pyrénées (GDS 65).** Cet établissement mène des opérations de prévention et de contrôle sanitaire auprès des éleveurs du département.

Eau potable et Assainissement

614 502 € de subventions ont été attribués suite au dernier examen de dossier « Eau potable et assainissement » dont, à titre d'exemple :

- **467 520 € au Syndicat Mixte de Production d'Eau Potable (SMPEP) de Médous** pour la reconstruction de l'usine (tranche 1).
- **6 000 € à la commune d'Arrens Marsous** pour la pose d'un réducteur de pression (secteur Artigaux).
- **15 000 € à la Communauté d'Agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées** pour des travaux de débitmétrie des captages de Gazost, Omex et Ossen.

Soutien aux travaux d'améliorations pastorales

En 2025, le Département renouvelle son soutien aux Associations Foncières Pastorales (AFP) et aux Groupements Pastoraux (GP) pour leurs travaux d'amélioration. 85 000 € seront consacrés cette année aux travaux d'améliorations pastorales, dont à titre d'exemple :

- **15 854 € à l'AFP Cazaux-Fréchet-Anéran-Camors** pour la création d'un dispositif d'abreuvement à Balencous.
- **10 560 € au GP de Saint Pastous-Boo-Silhen** pour des travaux de débroussaillage sur le secteur de Panabi
- **19 574 € au GP d'Arcizans-Avant** pour la création d'un parc de tri bovin et la réalisation d'un point d'eau.

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL EN ACTIONS

INFRASTRUCTURES ET MOBILITÉS

Travaux sur les routes départementales

Le Département assure l'entretien, l'aménagement et la sécurisation de 3 000 km de réseau routier, ainsi que de plus de 6 500 murs de soutènement et 1 500 ouvrages d'art (ponts, tunnels...). A ce titre, il accompagne les communes pour la réalisation de travaux sur les sections de routes départementales en traverse d'agglomération :

- **265 132 €** ont été mobilisés pour le confortement des soutènements de la **RD921** sur le territoire de la commune de **Gavarnie-Gèdre**, fragilisés suite aux intempéries des 6 et 7 septembre 2024.
- **28 000 €** pour l'aménagement du centre-bourg de **Bordères sur l'Echez (RD2 & RD7)**.
- **40 000 €** pour la continuité des aménagements des trottoirs et pistes cyclables en traverse de la commune de **Vielle-Aure (RD 19)**.

CADRE DE VIE

Fonds d'Animation Cantonal

Le Fonds d'Animation Cantonal (FAC) est un dispositif créé par le Département des Hautes-Pyrénées pour accompagner les projets associatifs et culturels de proximité. Ces animations locales bénéficient d'un appui d'au moins 250 €.

Au total, **31 100 € de subventions ont été attribués au bénéfice de 42 structures et associations locales.**

Logement : aide aux propriétaires privés

- **35 564 € d'aides ont été votés** pour permettre à des propriétaires aux revenus modestes ou à des bailleurs sociaux de financer des travaux d'amélioration de leur logement.
- **22 propriétaires** ont bénéficié d'une aide du Département lors du dernier examen de dossiers.

CONTACT PRESSE :
Graham ELLUL - Tél. : 07 84 39 01 10
graham.ellul@ha-py.fr